

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22.09.2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, Mme ROZEC et M. GEORGE, Adjoint
Mesdames TUERO, ROBLIN, RENAUD, LEGAY, NAVARRE, HARDOIN, et Messieurs DURAND, TALFUMIER, BUREL, HOUE et PHILIPPE

Secrétaire de séance : Monsieur PHILIPPE

Convocation du : 12.09.2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Nomme** Magali Pousset, adjoint administratif à la Mairie de Choisy en Brie en temps que coordinatrice entre l'INSEE et la Commune pour le prochain recensement populaire.
- **Accepte** l'adhésion de la commune de Morêt Loing Orvanne au SDESM.
- **Renouvelle** la délibération de 2003 instaurant les indemnités pour travaux supplémentaire (I.H.T.S.) pour les agents de la commune de Choisy en Brie.
- **Approuve** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement pour l'exercice 2016.
- **Accepte** les Décisions Modificatives pour un virement de crédit de 300.00€ échange de parcelle ZD123 avec ZD122 et un crédit supplément de 989.20€ pour une dotation aux amortissements des eaux potables.

Le Maire :

- Rappelle les règles de discipline pendant le déroulement du Conseil Municipal
- Présente les Registres des délibérations de 1976 à 1992 et de 1992 à 2003, récemment reliés.
- **Informe** :
 - Du Régime Indemnitaire des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui sera proposé au prochain Conseil
 - Que le Commissaire enquêteur doit remettre incessamment son rapport concernant le PLU
 - Du probable le lancement de procédure de la CC2M pour le PLUi.
 - Qu'un nouveau compromis a été établi en Juillet avec l'aménageur Axagimmo, et que le permis d'aménager sera déposé prochainement.

- Pour les travaux en assainissement, du prochain lancement d'appel d'offres, puis des demandes afin d'obtenir les subventions.
- Concernant le vandalisme de la station d'épuration, tout est rentré dans l'ordre, que les assurances des responsables ont pris en charge les frais, la plainte a été retirée.
- Suite à l'obtention des subventions, des aires de stationnements / voirie à l'Epauche et à la Boulois vont être réalisés prochainement.
- Suite à la commission de voirie, il y aura une commande de panneaux de signalisation.
- Concernant la DETR, les subventions sont annulées.
- De l'évolution des emplois communaux :
 - Administratifs : Remplacement durant le congé de maternité
Evolution des temps de travail
 - Technique : un agent en mi-temps thérapeutique
- Du forain qui n'a pas tenu ses engagements lors de la fête du Tillet, d'une mise au point qui doit être faite et d'une possibilité de rapprocher la Brocante de septembre de la fête foraine
- De l'élaboration du projet de contrat rural pour la commune. De celui du RPI avec la commune qui est aléatoire
- Un panneau d'affichage est désormais disponible dans la ville, pour la CC2M, la Commune et les Associations.
- De la réunion du 23/09/2017 avec les associations pour l'utilisation et les calendriers, les équipements communaux.

Mr Sauvage informe :

- Du projet de raccordement d'eau avec le Provinois.

Mr Talfumier informe :

- Des évolutions au sein de la Communauté de Communes.

Mr Burel fait part :

- De l'incivilité des coureurs cyclistes / des réserves concernant le dispositif de rangement et de restitution de la Salle Polyvalente.

La séance est levée à 20h30

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 27 septembre 2017
Le Maire, Alain BEAUFORT

